

Madame/Monsieur xxx,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, au professionnel réglementé et contrôlé que nous sommes. Nous vous remercions pour votre confiance.

NOTRE CABINET

VIP PARTNER est un cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine créé en 2004. Notre siège social est situé 121 avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON (SIREN : 479 459 802, NAF : 7022Z).

Notre ambition est de répondre à l'ensemble de vos attentes patrimoniales, à chaque étape de votre vie.

Notre démarche repose sur le concept de Veille Interactive des Patrimoines :

- **Veille** : La matière patrimoniale comprend une dimension juridique (droit de la famille, droit des assurances, droit successoral etc.), fiscale (fiscalité des revenus et du patrimoine), financière (planification financière, rendement des actifs financiers, coût de financement), sociale (retraite et prévoyance), immobilière (quels placements pour quels rendements à court, moyen et long terme ?). Nous mettons régulièrement à jour nos connaissances afin de maintenir notre expertise dans ces différentes disciplines et de vous soumettre des préconisations et un accompagnement en phase avec l'état de l'art.
- **Interactive** : La gestion de patrimoine consiste à optimiser l'usage des biens et des ressources afin de répondre à vos objectifs patrimoniaux. C'est pourquoi nous vous sollicitons pour connaître non seulement l'état de votre patrimoine et de vos flux budgétaires, mais aussi la nature de vos objectifs. Nous vous présentons différentes options susceptibles de vous convenir et c'est avec votre concours que nous arrêtons nos choix. Nous sommes convaincus que plus vous êtes partie prenante des solutions mises en œuvre, mieux nous répondons à vos attentes. Notre rôle est de vous donner les clés pour comprendre l'impact de vos décisions et vous permettre d'appréhender l'avenir sereinement.
- **Des Patrimoines** : Lorsque vous disposez d'un patrimoine professionnel et d'un patrimoine privé, le rôle de l'ingénierie patrimoniale est d'optimiser la gestion des actifs et des flux entre les deux. Nous mettons notre ingénierie au service de cet objectif grâce à notre double expertise en matière privée et professionnelle.

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurance inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 006 322, www.orias.fr, garantie financière conforme aux articles R.530-1 à R.530.7 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.

PROFIL DU DIRIGEANT

VIP PARTNER a été créée par Thierry MANDENGUE. Diplômé de l'ESSEC, titulaire d'une Maîtrise en Sciences, option Comptabilité et Finance (MSTCF), d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières (DESCF) et d'un 3^{ème} cycle en Gestion de Patrimoine.

Thierry MANDENGUE a créé VIP PARTNER après une carrière internationale au sein d'un grand groupe américain. Il dirige le cabinet depuis l'origine.

NOS HABILITATIONS

Nous disposons de l'ensemble des habilitations indispensables pour l'exercice de notre métier :

- **Courtier IOBSP** : Contrôlable par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), située 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9 et site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Nous sommes enregistrés à l'ORIAS, sous le numéro 07.006.322. Nous intervenons en qualité de courtier en crédit auprès de certains établissements bancaires. Nous proposons ce service de conseil dans le cadre de notre propre gamme de produits. Des frais de recherche seront facturés pour la rémunération de ce service pour un montant maximum de 1% du montant à financer.
- **Courtier en Intermédiaire en assurance IAS (catégorie B)** : Enregistrés auprès de l'ORIAS sous le numéro 07.006.322 et contrôlable par l'ACPR, située 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 9 et site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Nous sommes habilités à vous procurer des conseils et des solutions d'assurance en tant que courtier (assurance de prêt, prévoyance, assurance-vie, etc.).
- **Conseiller en Investissement Financier (CIF)** : Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07.006.322 et sous le numéro E001703 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Nous sommes en mesure de vous conseiller et vous proposer des solutions de placement financier.
- **Agent Immobilier** : Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île de France et enregistré auprès de l'ANACOFI-IMMO, contrôlable par cette dernière, par le CNTGI et la DGCCRF, nous sommes également des spécialistes des marchés immobiliers. Nous ne sommes pas habilités à détenir de fonds.

Nous nous sommes engagés à respecter le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Nous disposons, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances :

- Souscrites auprès de ZURICH Insurance PLC : 7400026945

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurance inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 006 322, www.oriass.fr, garantie financière conforme aux articles R.530-1 à R.530.7 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	1 000 000 € par sinistre et par période	
Intermédiation en assurances de personnes	2 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	115 000 € par année d'assurance
Transactions sur immeubles	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	110 000 € par sinistre et par année d'assurance
Conseil en Gestion de Patrimoine	2 000 000 € par sinistre	
Démarchage Bancaire et Financier	2 000 000 € par année d'assurance	
Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement	2 000 000 € par sinistre	115 000 € par année d'assurance
	2 000 000 € par année d'assurance	

Le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF est disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Nous sommes bien entendu, tenus à la confidentialité et au secret professionnel.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Ainsi, pour toute réclamation, votre conseiller (ou le Service Réclamation du cabinet) peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : 121 avenue Paul Doumer 92500 RUEIL-MALMAISON
- Par courriel : admin@vipartner.fr
- Par téléphone : 01.47.10.02.02

Délais

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurance inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 006 322, www.oriass.fr, garantie financière conforme aux articles R.530-1 à R.530.7 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.

En second lieu, les parties contractantes pourront s'adresser auprès de nos autorités de tutelle, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiateur	Coordonnées
ANACOFI	Médiateur de l'ANACOFI – 92 rue d'Amsterdam – 75009 Paris
AMF	Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02 Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
IAS	La Mediation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
IOBSP et IMMOBILIER	La Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris Site internet IOBSP : http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet : http://www.anm-conso.com/anacofi-immo

NOTRE OFFRE

Notre travail se décompose en deux phases distinctes :

- **Conseil Patrimonial** : Notre rémunération horaire maximum s'élève à x € HT, soit x € TTC. Nous proposons par ailleurs un forfait selon l'importance du dossier, dont le minimum est de x € HT, soit x € TTC
- **Implémentation des solutions** : Notre rémunération à ce titre est déclinée ci-dessous.

NOTRE OFFRE EN INTERMEDIATION

Dans le cas où vous nous confiez la mise en place des solutions préconisées, nous assurons la sélection des supports d'investissement ou de placement selon leur adéquation avec vos attentes. Nous travaillons notamment avec les plus grands acteurs du marché. Nous maintenons une veille juridique, fiscale et financière et appréhendons l'impact de l'économie et de la situation des acteurs de la sphère patrimoniale sur nos différents domaines de compétence.

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns de nos partenaires et les coûts maximum qu'ils facturent lors de la mise en place d'un dossier.

Pour tout acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser ses produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion, qui est au maximum de 2%.

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.

Type d'accord	Rémunération	Conditions (maximum)	Partenaires
Courtier IOBSP	Honoraire	1% du prêt principal	Mandat de conseil
Intermédiaire en Assurance	Commission	5% de frais d'entrée et 1,50% sur encours	Generali ; Suravenir ; Primonial
CIF	Commission	8% de frais d'entrée et 1,50% sur encours	Entrepreneur Venture ; 123 IM ; NextStage AM ; Guyane Agricole
CIF & Intermédiaire en Assurance	Commission	5% de frais d'entrée et 1,50% sur encours	Oddo & Cie ; Primonial
Agent Immobilier	Commission	1 à 8,5% de l'investissement selon le programme	Nexity ; Vinci ; Cerenicimo ; Histoire & Patrimoine ; CIR ; La Référence Pierre ; Fidexi

Afin de pouvoir exercer notre activité sans contrainte, nous n'avons pas de liens capitalistiques avec nos partenaires. La liste ci-dessus des partenaires n'est pas exhaustive. Sur demande, nous pouvons vous communiquer les noms des autres compagnies avec lesquelles nous travaillons.

Conformément aux dispositions de l'article 335-5 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'utilisation de vos données personnelles est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies par nos soins sont enregistrées dans un fichier informatisé contrôlé par notre partenaire MIAP informatique pour l'efficacité et la traçabilité du suivi. Elles sont conservées pendant dix ans et sont destinées à tous les intervenants qualifiés de VIPPARTNER.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service client : Sarah Mandengue, smandengue@vipartner.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurance inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 006 322, www.orias.fr, garantie financière conforme aux articles R.530-1 à R.530.7 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.

LE MOT DU DIRIGEANT

Notre expérience de la Gestion de Patrimoine nous a montré que la **qualité relationnelle est l'une des clés d'un bon conseil patrimonial.**

Chez VIP PARTNER, vous disposez d'une **équipe dédiée qui vous suit pendant toute la durée de notre relation commerciale.**

Nous attachons une grande importance au **suivi pluriannuel de vos patrimoines**, dans un environnement en constante évolution. Notre capacité à adapter notre conseil en tenant compte de cette évolution et des changements susceptibles d'intervenir dans votre situation personnelle et professionnelle est un gage de notre engagement à vos côtés.

Les temps de rencontres sont programmés selon le calendrier convenu dans votre lettre de suivi. Par ailleurs, les modes de communications sont validées ensemble (à votre domicile, dans nos locaux, par Visio, par téléphone, par courriel ou par courrier).

Nos échanges sont constructifs et pédagogiques afin que vous preniez des décisions ou des options en toute connaissance de cause. Lorsque la complexité d'un dossier patrimonial l'exige, **nous travaillons avec un réseau de professionnels** que nous avons constitué pour nos clients (notaires, avocats, expert-comptable, etc.).

Ainsi, nos clients disposent d'un interlocuteur unique pour répondre à l'ensemble de leurs préoccupations patrimoniales.

En résumé, l'objet de notre savoir-faire est d'assurer de manière optimale et en toutes circonstances, la [Veille Interactive de vos Patrimoines](#).

Madame/Monsieur xxx,

Thierry MANDENGUE
Gérant associé

Fait à :
Le :

Fait à :
Le :

Conseil en investissements financiers inscrit à l'ANACOFI-CIF sous le n° E001703, association agréée par L'AMF - Société de Courtage d'Assurance inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 006 322, www.orias.fr, garantie financière conforme aux articles R.530-1 à R.530.7 du Code des Assurances, assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.530-1 et L.530.2 du Code des Assurances Courtage en Opérations de Banque et Services de Paiement. Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par L'ACPR Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce, assurance de responsabilité civile conforme aux Lois HOGUET et CARREZ, y compris leurs décrets d'application respectifs, Carte professionnelle n° CPI 9201 2018 000 035 074 délivrée par la CCI Paris Île-de-France, NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS en dehors des honoraires qui lui sont dus -. Assurances et garantie financière souscrites auprès de la compagnie ZURICH Insurance PLC 112 avenue de Wagram 75017 Paris, sous le numéro 7400026945.